

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Décision Modificative n°1 du 27 juin 2016 et de la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :

Le Développement social à l'échelle intercommunale est un des axes forts des Schémas sociaux 2014-2018. Le Département, chef de file de l'action sociale, encourage et soutient la prise de compétence sociale des intercommunalités pour renforcer la cohésion sociale dans les territoires. L'Ardèche a été l'un des premiers départements à inciter et accompagner la constitution d'intercommunalités sociales.

A ce titre, **38 100 €** seront versés au profit des CIAS Cévennes et Montagne ardéchoise, des Sources de la Loire et Ardèche des Sources et Volcans,

Le Collège Joseph Durand percevra une subvention globale de **1 044 €** au titre du Fonds commun des services d'hébergement pour l'achat de matériels et au titre de l'éducation nutritionnelle,

Le Collège de la Montagne ardéchoise percevra une subvention globale de **1 573 €** au titre de l'éducation nutritionnelle et dans le cadre de l'appel à projets « Collège nature », relatif à l'éducation à la nature dans les collèges,

1 318 € seront répartis au profit des associations suivantes : Foyer de ski de fond de Sagnes et Goudoulet, Nordic sports nature sud massif central à Lanarce, Sport loisirs Coucouron et Cyclo club du Tanargue à Borne, dans le cadre du soutien aux manifestations sportives non conventionnées,

2 000 € seront versés en faveur de l'association Déambull de Jaujac au titre de l'aide aux projets d'actions des associations agréées jeunesse et éducation populaire,

109 247 € seront versés à la commune d'Issanlas, au titre des contrats Ardèche Terre d'eau pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement des eaux usées au chef-lieu,

Au titre du dispositif « Ardèche durable » qui accompagne les projets d'investissement communaux et intercommunaux :

La commune de Pont de Labeaume percevra une subvention de **50 000 €** pour la réhabilitation de la maison des sœurs : salle intergénérationnelle, bibliothèque municipale et logements,

la commune de Thueyts percevra une subvention de **50 000 €** pour l'aménagement d'une base de loisirs sur le site du Pont du Diable,

7 500 € seront répartis au profit de l'Association Lignes d'horizon à La souche et de l'association de sauvegarde du Château de Meyras, au titre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles,

Au titre du soutien aux associations sanitaires et sociales, l'association « Cœur et vie Ardèche » percevra une subvention de **300 €**,

4 600 € en faveur du Relais d'Assistants maternels des Hautes Cévennes de Lalevade au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels.